



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le **5 JUIL. 2022**

ID : 087-218717809-20220629-2022050-DE

2022 050

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**
Le **29 juin**

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2022

en exercice -23-
présents 18
votants 23

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme ROCHETEAU, M. PREUILH, Mme DA SILVA, M. FIKRI, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BENARD

ABSENTS : M. LAUSERIE, Adjoint, Mme LAURENT, M. FOURNIER, M. BERGERON, M. HAU

Pouvoirs : M. LAUSERIE donne pouvoir à Mme FOUCAUD, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, M. BERGERON donne pouvoir à M. FIKRI, M. HAU donne pouvoir à M. CHARVILLAT

Madame Patricia ROCHETEAU a été élue secrétaire de séance.

PARTICIPATION AUX COLONIES DE VACANCES

Dans le cadre de l'aide aux vacances des enfants de la commune, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune aux colonies de vacances et aux centres aérés comme suit :

Type de séjour	Subvention par jour et par enfant	Nombre maximum de jours cumulables par an et par enfant
Colonies de vacances de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne	10,30 €	20
Colonies de vacances organisées par les collectivités locales de la Haute-Vienne	10,30 €	
Centres aérés de la Haute-Vienne	Prise en charge de la surtaxe tarifaire dans la limite de 10,30 €	
Centre de loisirs de Saint-Just-le-Martel	Prise en charge de la surtaxe tarifaire dans la limite de 10,30 €	Les mercredis hors congés scolaires

La commune ne prendra en charge que les jours de présence réels de l'enfant. Les absences facturées ne seront pas subventionnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

• **ACCEPTÉ DE FIXER la participation de la commune aux colonies de vacances et aux centres aérés telle qu'énoncée ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie conforme

Le Maire,

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 04/07/2022
Qualité : MAIRE

Claudette ROSSANDER